Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 69

Artikel: VIIe Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage

féminin à Berne

Autor: Porret, Emma

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-253614

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Eh! bien, jusqu'ici l'attitude masculine a vraiment été excellente envers nous. Sans que nous ayons eu à batailler, dans tous les partis de la gauche on a loyalement offert des places assez bonnes à plusieurs femmes. Beaucoup d'entre nous travaillent dans les comités politiques et elles parcourent tout le pays en faisant des discours dans un grand nombre de communes où leur parti les invite. Trois ou quatre seront certainement élues. Ce n'est pas beaucoup, mais le nombre de femmes vraiment capables n'était certes pas grand, avouons-le carrément — et beaucoup, parmi les meilleures ont malheureusement du refuser, ayant une autre tâche très sérieuse qu'il leur était impossible d'abandonner.

Aucun des partis de la droite n'a offert une place à une femme, par la simple raison qu'aucune candidate ne s'est présentée: ici, les femmes très religieuses ont le suffrage en horreur, le trouvant en contradiction flagrante avec certains textes bibliques. Mais là aussi, les idées marchent. Et nous voyons ce symptôme charmant: c'est un des chefs anti-révolutionnaires, très aimé, qui vient de faire volte-face et a écrit une œuvre excellente pour ouvrir les yeux aux femmes de son parti au sujet du suffrage. Vous voyez que la période de lutte est close.

Ce qui nous manque tout le long de l'échelle sociale, c'est l'intérêt vibrant de la femme elle-même — à part une minorité qui grandit heureusement à vue d'œil.

P. DE H.

N. D. L. R. — Notre collaboratrice a omis de dire ici, par modestie, qu'elle était candidate à la députation pour le parti libéral. Nos meilleurs vœux de succès l'accompagnent: le Mouvement Féministe serait très fier de compter une députée parmi ses collaboratrices!

De-ci, De-là...

Une abonnée nous écrit:

Une initiative très intéressante due aux femmes américaines, et dont il serait peut-être intéressant de s'inspirer dans nos cantons agricoles, est l'enrôlement de volontaires féminins pour le travail de la terre, recrutées chez les élèves des grands collèges, en vacances pendant les mois d'été, et aussi chez les ouvrières des industries dites « de saison », couturières, modistes, fourreuses, etc., dont les trois à quatre mois de chômage complet tombent justement pendant la période de presse agricole. Des essais ont été tentés, l'été dernier, en Amérique et en Angleterre; ces femmes et jeunes filles, formées en équipes de 6, 20, 50 et jusqu'à 70 volontaires, ont été réparties entre les différents centres agricoles et dans les grandes fermes. Elles ont été employées à faner, à moissoner, à la récolte des fruits, des graines, au soin du petit bétail; quelques-unes ont conduit la charrue américaine. Elles sont très utiles en tout ce qui concerne la production laitière, manutention du lait, fabrication du beurre, etc. Le résultat a été doublement satisfaisant: pour les paysans, recrutement d'une main-d'œuvre toujours plus difficile à se procurer, et pour les jeunes filles, amélioration de la santé en général, intérêt acquis pour les choses de la terre, ce qui est d'un heureux présage pour l'avenir de l'agriculture. Les difficultés à surmonter sont nombreuses, je le reconmais; toutes sortes de questions morales et matérielles interviennent, qui ne sont pas fáciles à résoudre; je ne parlerai que de l'une d'elles, ardue entre toutes, celle du logement. Elle se pose déjà pour les ouvriers de campagne, pour qui l'on réclame aujourd'hui un logement plus confortable qu'un coin de grange ou d'écurie. Pour les femmes, cette question a une importance primordiale. En Amérique, pays où l'on se « débrouille », on l'a résolu par des tentes portatives dans le genre des « camping » utilisés par nos éclaireurs. Chez nous, où les distances sont moins grandes, pourquoi n'utiliserait-on pas les écoles, dont les locaux sont vides pendant les mois d'été, et où l'on improviserait sans peine des dortoirs aérés et salubres, les bâtiments scolaires de la plupart de nos communes rurales étant vastes, clairs, bien situés. Ce serait un logement parfait pour nos volontaires. Le matériel pourrait être loué ou prêté par des sections de la Croix-Rouge. Ce serait en tout cas, me semble-t-il, une chose à étudier, et que « les Associations de ménagères » dont on réclame la création, pourraient inscrire à leur programme d'action.

Nous recommandons très chaudement à nos lectrices:

D'une part, les cours de vacances de l'Ecole sociale pour Femmes à Genève, qui s'ouvriront le 12 août, et continueront en quatre séries jusqu'au 30 septembre. Les sujets traités dans ces cours et conférences sont de ceux qui intéressent spécialement toute femme, non seulement féministe, mais encore préoccupée de son devoir social. Et les « Exercices pratiques » de la seconde série (26 août-4 septembre) sont tout spécialement destinés aux membres de nos Sociétés féminines de tout genre, auxquels ils peuvent rendre les plus grands services. (Voir aux annonces, et demander le programme détaillé et l'horaire au local de l'Ecole, Athénée, Genève.);

D'autre part, les Fürsorgekürse de Zurich, qui fonctionneront régulièrement à partir de septembre 1918 jusqu'en octobre 1919. Le programme, très bien étudié, comprend une partie théorique (soins des enfants, questions éducatives, assistance, prévoyance sociale, etc.), une partie pratique (soins des nourrissons, des malades, jeux éducatifs, tenue de maison, etc.), des conférences sur des sujets divers d'assistance et de prévoyance sociale, et des cours complémentaires (économie politique, instruction civique, féminisme, hygiène sociale, antialcoolisme, logements malsains, etc., etc.). M^{III}e de Meyenburg, Merkurstrasse, 64, fournira sur demande tous les renseignements.

VII° Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin à Berne.

Les samedi 1er et dimanche 2 juin, le « peuple suisse » était invité à se prononcer sur l'impôt direct fédéral. Et tandis que « le peuple », toujours plein d'égards pour nous, s'affairait à décider si nous payerions ou ne payerions pas cet impôt, nous, les femmes, avions le loisir de siéger dans la salle du Grand Conseil de Berne, où se tenait la VIIe Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage. Au cours de la séance, l'assemblée vota la proposition, présentée par Mme Leuch, de protester contre le fait que le projet de Code pénal fédéral sera, lui aussi, selon la formule, « soumis au peuple », et appliqué, sans que les femmes aient été consultées. Ces deux circonstances auraient suffi à donner à l'assemblée le sentiment bien net de la justice et de l'opportunité de ses revendications, si ce sentiment avait pu lui manquer.

Des 16 sections (dont l'une, celle d'Interlaken, est affiliée de cette année) qui composent l'Association, 12 étaient représentées par 41 délégués, auxquelles s'étaient jointes les invitées de 8 associations féminines suisses.

Dans son rapport présidentiel, M¹¹e Gourd retrace l'activité du Comité pendant l'année écoulée. Celui-ci avec l'aide des sections, a fait une enquête sur l'égalité des salaires masculins et féminins; il a entrepris l'étude de la nationalité de la femme mariée; examiné des manuels d'instruction civique, etc. Par contre, il n'a pu faire avancer la question de la revision de la Constitution fédérale dans le sens de l'extension du droit de vote aux femmes; car M. le Dr Spahr, auteur de la proposition acceptée par l'assemblée de 1917, n'a jamais fourni le texte définitif de sa proposition. L'étude n'en est pas abandonnée; mais le nombre des Parlements cantonaux qui discutent la question du suffrage semble indiquer que c'est la voie cantonale qu'il faut suivre; cette opinion concorde avec les expériences faites aux Etats-Unis. M11e la Présidente rappelle que l'année 1917-18 a vu les deux plus grands succès que notre cause ait jamais remportés : l'affranchissement politique des femmes anglaises, et celui des Américaines de l'Etat de New-York; - ainsi que d'autres progrès considérables accomplis au Canada, au Danemark, en Hollande, en Hongrie, en France, en Italie et en Russie. Les relations internationales ont été maintenues malgré la guerre. L'A. S. S. F. a continué aussi d'avoir d'excellents rapports avec les associations féminines suisses.

Le rapport financier est bref. L'état de la caisse est si éloquent qu'il dispense M. Patru, trésorier, d'insister beaucoup pour l'augmentation de la cotisation. Celle-ci est portée de 15 à 30 ct. par membre ; ce qui permettra à la caisse centrale d'indemniser les membres du Comité pour leurs déplacements, ainsi que le propose M¹¹e Lalive.

Les statuts adoptés à Lausanne en 1917 ne se trouvaient pas tout à fait au point. Le Comité central, s'estimant « ligoté » par l'art. 12 qui attribuait à l'assemblée des délégués toutes les décisions en matière fédérale, intercantonale et internationale, a demandé aux sections, par circulaire, de lui octroyer à luimême ces compétences. Toutes les sociétés se sont déclarées d'accord, sauf Neuchâtel, qui n'a pu admettre que le C.C. revint, par le moyen d'une circulaire qui supprime toute discussion, sur un vote de l'assemblée générale; Neuchâtel refusait donc d'entrer en matière, et demandait le renvoi à la prochaine assemblée. C'est ce qui fut fait; et quoique amendée et débaptisée deux fois, c'est sa proposition qui a obtenu gain de cause : les décisions en matière fédérale, intercantonale sont attribuées à l'assemblée des délégués; mais les cas d'urgence sont remis au C.C. Ainsi est maintenue la souveraineté de l'assemblée des délégués ; tandis que la clause d'urgence enlève au C. C. le sentiment pénible d'être « ligoté ».

Les nouveaux statuts sont alors adoptés dans leur ensemble. et entrent immédiatement en vigueur; ce ne sont donc plus sept, mais neuf membres du comité, qu'il faut élire. Le comité se trouve privé de quatre de ses plus anciens membres par la démission de M. Huguenin, Mme Rothen, Mlle Uebelhardt et Mme Vuilliomenet; Mile Gourd leur rend un hommage mérité, auquel s'associe l'assemblée. Les élus du 1er juin 1918 sont : Mile Ammann (Winterthour), Mile Bünzli (St-Gall), Mile Gerhard (Bâle), Mile Girardet Vielle (Vaud), M110 Gourd (Genève), M. Patru (Berne), Mm0 Perrenoud (Le Locle), M11e Porret (Nechâtel), M. le prof. Vetter (Zurich). M^{11e} Gourd (personne n'en pouvait douter) est réélue présidente à l'unanimité, et la proclamation de cette élection est saluée par des applaudissements qui en disent plus que toutes les phrases du monde, sur l'estime et la sympathie sans réserve que toutes les suffragistes suisses vouent à leur aimable et distinguée présidente.

Ces questions administratives liquidées, on passe aux deux rapports du comité sur les sujets qu'il avait été chargé d'étudier. Mile Guibert communique les résultats de l'enquête sur les salaires; le travail des sections a été assez inégal; il en résulte cependant une quantité de renseignements intéressants. On ne s'étonnera pas que, sur 30 professions exercées par des hommes et des femmes (ces professions sont beaucoup plus rares chez nous que dans les pays en guerre), dix seulement procurent aux uns et aux autres la même rétribution. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des chiffres fournis par l'enquête. Il faut se borner à admirer l'ingéniosité des moyens par lesquels on tient les travailleuses en infériorité. Ici l'infériorité règne sur toute l'échelle, du commencement à la fin de la carrière ; là, le salaire initial est le même, mais l'augmentation pour années de service est plus forte pour les hommes; ailleurs, les femmes sont admises, en théorie, aux classes les plus élevées, mais sont, dans la pratique, maintenues dans les classes inférieures; dans certaines industries, le salaire à l'heure est différent, mais le salaire aux pièces est le même; — seulement, dans la pratique, on ne les autorise pas à travailler aux pièces; enfin, le plus joli de l'histoire, ce sont les déplacements pour travaux professionnels, payés en seconde classe de chemin de fer aux hommes, et en troisième classe aux femmes. L'assemblée n'a pas adopté toutes les conclusions de ce rapport, par crainte de l'éparpillement des efforts de nos sociétés, qui doivent rester suffragistes avant tout. L'essentiel en a été condensé par M. de Maday en une proposition qui a été acceptée, et par laquelle le comité central et les sections sont invités à travailler dans le sens de l'égalité des salaires, celle-ci ne pouvant toutefois être pleinement obtenue qu'avec l'égalité politique.

Puis Mme Girardet-Vielle, avec la compétence qu'on lui connaît en ces matières parle de la nationalité de la femme mariée. On se souvient que l'étude de ce problème, mis en lumière par la guerre, a été proposée par l'Association suisse à l'Association internationale, d'où elle a fait retour aux différentes associations nationales. Le comité suisse a consulté à ce sujet des juristes des diverses parties de notre pays. Presque tous : MM. Mentha, Thalberg, Picot, etc., posent en principe l'unité de la famille; quelques-uns proposent des moyens d'atténuer l'annulation de la volonté féminine qui est de règle dans nos législations; en cas de changement de nationalité, le consentement de la femme devrait être nécessaire (M. Picot). M. Herzen est d'avis que la femme devrait être libre de choisir entre sa nationalité et celle de son mari, et même que le mari pourrait éventuellement prendre celle de sa femme. - La question des enfants vient compliquer le problème, qui est encore loin de sa solution. Mme Girardet estime que, pour le moment, il s'agit, pour les associations nationales, de documenter le comité international sur les systèmes existants, afin que celui-ci puisse en tirer des conclusions applicables, en même temps que respectueuses de l'individualité féminine. Ces considérations, et le travail du comité suisse, ont été transmis au comité international.

Si quelqu'un pouvait douter des progrès du suffrage, les sujets traités en assemblée publique le samedi soir et le dimanche matin suffiraient à le convaincre. On n'en est plus uniquement à réclamer des mesures « d'attente », à revendiquer des bribes de droits, à défaut du droit complet. Celui-ci n'est plus si lointain, puisque sept oratrices (dont un orateur!) ont parlé, le samedi soir, de l'état de la question du suffrage, débattue dans les Grands Conseils de leurs cantons respectifs; et puisque, bien mieux que cela, les suffragistes commencent à avoir le souci de la manière de s'organiser comme électrices, et que M^{11es} Gerhard et Rigaud ont été chargées de présenter à l'assemblée leurs réflexions sur ce sujet. Le ton de leur exposé et celui de la discussion, a montré, en vérité, moins de présomption que de sage prévoyance.

Sept Grands Conseils ont discuté ou discutent le suffrage féminin. Les péripéties de ce « drame » (pour reprendre l'ingénieuse comparaison de M^{11e} Graf) ont été retracées par M^{11e} Dr Graf (Berne), M^{11e} Dietschy (Bâle), M^{11e} Porret (Neuchâtel), M. de Morsier (Genève), M^{ne} Ulmer (Soleure), M^{11e} Amman (Zurich) et M^{ne} Bérenger (Vaud). Le Grand Conseil de Berne était alors le seul où le drame eût achevé son cours jusqu'à la catastrophe finale. Depuis, la catastrophe est survenue à Genève; et les autres cantons attendent leur tour, mais non pas en victimes fatalement vouées à l'immolation: il y a des pièces qui finissent bien; et puis, après le Grand Conseil, il y a le peuple, et l'initiative populaire. Pour le moment, dans les cinq autres cantons, la question en est à peu près au même point: après un premier débat, elle a été remise pour étude à une commission ou au

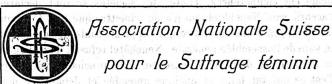
Conseil d'Etat; et les suffragistes sont en pleine activité de conférences, de pétitions, d'adresses ou de délégations aux « puissances ». L'intérêt de ces rapports n'a pas été purement rétrospectif; mais chacune a pu faire son profit, pour l'avenir, des expériences d'autrui, s'inspirer de telle ou telle idée ingénieuse, surgie dans le cerveau du prochain; et surtout, prendre, par contagion, un renouveau de vaillance et d'espoir.

Et plus tard? Plus tard, il nous faudra entrer dans les partis politiques, et y faire le même apprentissage et les mêmes expériences que les hommes. Telle est la conclusion où aboutissent, chacune de leur côté, M^{lles} Gerhard et Rigaud. Pourtant, tout comme leurs auditrices, elles avaient fait le beau rêve d'exercer leur droit librement; elles aussi ont en horreur l'enrégimentation et l'esprit de parti; toutes deux font un tableau peu engageant des mœurs politiques actuelles.

Mais les partis sont une nécessité pratique, que la proportionnelle rend plus impérieuse encore. Fonder un nouveau parti? Mais, bon nombre de femmes sont déjà englobées dans le parti socialiste. Le parti des femmes, affaibli de ces unités, serait impuissant. Une Norvégienne, Mue Tillisch, qui assiste à la séance, et qui a la pratique du droit de vote, dissuade aussi les femmes de créer un parti exclusif, ce dont jamais les Norvégiennes n'ont eu l'idée. Miles Gerhard et Rigaud restent cependant convaincues que les femmes électrices renouvelleront la vie politique; elles rajeuniront les partis; et rien ne les empêchera de se retrouver, parfois, en dehors des partis, pour discuter des questions qui les intéressent spécialement. Enfin, ajoute Mile Rigaud avant de se séparer définitivement pour aller l'une à droite, l'autre à gauche, elles auraient raison d'inaugurer l'usage de leurs droits en s'entendant pour balayer de la scène politique certains hommes qui ont montré, dans leur opposition aux revendications féministes, trop d'incompréhension, de mauvais vouloir ou de grossièreté, - Ainsi, la tâche resterait belle. Pourtant, on ne peut sans regret se défendre de l'espoir, formulé par M. Privat, de quelque chose de mieux, ni renoncer à la possibilité de créer un parti nouveau, qui grouperait hommes et femmes, et prendrait position sur le terrain moral et économique. Un mouvement se dessine déjà dans ce sens, parmi les meilleurs éléments masculins du pays; peut-être recevra-t-il des femmes son impulsion défi-

Ce compte-rendu trop long, reste incomplet; il faudrait mentionner le vœu, exprimé par quelques dames de Zurich, et auquel souscrivit l'assemblée, qu'à l'occasion de chaque nouvelle convention économique importante, les femmes suisses manifestent leur ferme volonté d'accepter tous les sacrifices, pour sauvegarder ce qui reste de l'indépendance économique et politique du pays. Il faudrait encore citer le vœu émis par M. de Morsier, que les femmes, en attendant le droit de vote, s'intéressent aux questions politiques et se groupent pour agir en faveur des réformes qu'elles préconisent. Il faudrait surtout pouvoir donner une idée du cadre charmant où se succédèrent ces deux journées si remplies; dans cette bonne ville de Berne, qui, par miracle, sait n'être pareille à aucune, et où pourtant il semble, au bout de quelques heures, qu'on a toujours vécu; tout comme ses habitants, qui, avec leur originalité unique, vous donnent bientôt l'impression d'une ancienne familiarité. L'humour, ou pour mieux dire, la « Gutmütigkeit » et le « Witz » bernois firent la saveur de ces deux journées; et ils ne manquent pas à la plus tendre enfance, témoin les malicieux couplets suffragistes composés et chantés au banquet de l'Enge par des jeunes filles, qui sont à bonne école, sous les ordres de M^{11e} Dr Graf; celle-ci n'a pas même perdu sa bonne humeur, pour nous raconter, le samedi soir, les aventures et mésaventures des suffragistes bernoises. Quant à Mme Leuch, l'organisatrice de la réception, avec un délicat optimisme, elle engagea l'assistance, contrairement à l'usage courant, à songer moins à ce qui nous manque, et à considérer plutôt ce que nous avons. Qui n'y aurait pas été disposé, devant ces tables abondamment chargées et fleuries? Mle Gourd, dans un discours d'une belle envolée, rappela la vieille confraternité de Berne et de Genève; elle évoqua le lac, les coteaux, les vallées, que l'on suit pour aller d'une ville à l'autre. Chacune, en l'écoutant, transposait à son usage ces paroles; refaisait son histoire locale, revoyait les paysages, qui, la veille, avaient défilé aux portières de son wagon; et ainsi, dans la multiplicité des esprits, se recomposait l'image entière de la patrie, que tous et toutes nous voulons mieux servir.

Emma Porret.



Nouvelles des Sections.

GENÈVE. - Par une coïncidence toute fortuite, l'Assemblée générale annuelle de notre Association avait été convoquée pour le 15 juin · huit jours exactement après notre défaite au Grand Conseil, et sans que les organisatrices eussent prévu le moins du monde dans quelles circonstance se réuniraient nos membres, autour des tables du restaurant de la Printannière! Mais ce rapprochement de dates n'a fait que rendre plus vibrante et plus enthousiaste cette Assemblée, à laquelle assistèrent, malgré la pluie et les coups de tonnerre, une forte partie des fidèles de l'idée du suffrage. La question du vote du Grand Conseil préoccupait si bien tous les esprits, des propositions, des vœux et des messages étaient formulés si nombreux oralement, par télégrammes ou par lettres, qu'il fut impossible de dépasser le numéro 3 de l'ordre du jour, et que la décision dut être prise de convoquer en automne une nouvelle Assemblée générale extraordinaire, pour entendre notamment le rapport de M^{fl_G} Guibert sur l'Assemblée de Berne et celui de la Commission d'enquête sur l'égalité ou l'inégalité des salaires entre travailleurs masculins et féminins à Genève. Le rapport présidentiel était en effet extrêmement nourri, l'activité du Comité ayant été intense tout ce dernier hiver, tant au sujet de la loi Guillermin qu'à celui de la propagande suffragiste accoutumée. Puis, deux propositions furent immédiatement acceptées par l'Assemblée: celle d'envoyer à M. Fazy, président du Conseil d'Etat, une lettre collective au sujet de son attitude au Grand Conseil lors de la discussion sur le vote des femmes, et celle de voter la résolution suivante, également adressée à M. Fazy, et qu'ont reproduite en tout cas trois sur cinq des grands quotidiens:

« L'Assemblée générale annuelle de l'Association genevoise pour le Suffrage, réunie à Bellevue le samedi 15 juin 1918, proteste contre les paroles prononcées par M. le Conseiller d'Etat Fazy dans la séance du 8 juin du Grand Conseil, d'après lesquelles les femmes de Genève préféreraient des biens matériels au succès d'une idée. Elles opposent à ce jugement hâtif, inspiré de Realpolitik, le texte de la résolution votée à l'Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin à Berne, le 2 juin 1918, par ses déléguées qui exprimaient ainsi l'opinion et le patriotisme des femmes genevoises. » (Suivait le texte de la résolution votée à Berne, el que cite plus haut notre collaboratrice rendant compte de l'Assemblée générale suisse.)

Comme plusieurs membres de l'Association avaient déjà personnellement exprimé à M. Fazy leur manière de voir, et que le supplément au dernier numéro du Mouvement Féministe lui avait été directement adressé, le chef de notre Département des Finances ne pourra pas arguer de son ignorance quant au jugement des femmes à son égard! Mais, hélas! peut-être trouvera-t-il seulement qu'il était charmant que tant de femmes se soient préoccupées de lui?... — Enfin, l'idée de lancer une initiative populaire pour demander le suffrage féminin a été soumise à l'Assemblée et a rencontré la plus vive sympathie, le Comité n'ayant voulu toutefois demander qu'il préavis, et non un vote de principe qui aurait pu l'engager de façon gênante pour plus tard. — Un charmant thé-pique-nique a suivi cette séance si bien remplie, et avant que ne sonnât l'heure du départ du train, M¹¹e V. de Morsier a encore fait grand plaisir par la lecture de